

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 21 février 2018 à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n^{os} : D08-02-18/A-00006 et D08-02-18/A-00007
Propriétaire(s) : Tamarack (Nepean) Corporation
Emplacement : 3640, chemin Greenbank, (324 et 325), voie Brambling
Quartier : 3 – Barrhaven
Description officielle : partie du lot 3, concession 3
Zonage : R3Z [1806]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

La propriétaire souhaite construire une maison isolée sur un lot proposé (lot 1) dont l'adresse sera le 325, voie Brambling et une maison isolée sur un autre lot proposé (lot 19) dont l'adresse sera le 324, voie Brambling. Les maisons projetées ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

A-00006 : (325), voie Brambling, lot 1 du plan 4M préliminaire – maison isolée proposée

- a) Permettre la réduction du retrait de la cour latérale d'angle ouest à 3,03 mètres, alors que le règlement exige un retrait de cour latérale d'angle d'au moins 5,5 mètres.

A-00007 : (324), voie Brambling, lot 19 du plan 4M préliminaire – maison isolée proposée

- b) Permettre la réduction du retrait de la cour latérale d'angle ouest à 3,61 mètres, alors que le règlement exige un retrait de cour latérale d'angle d'au moins 5,5 mètres.

LES DEMANDES indiquent que la propriété fait actuellement l'objet d'une demande de plan de lotissement (D07-16-09-0037) en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.